

20.32 : CEE : la fiche IND-UT-117 modifiée

L'arrêté du 24 juillet 2020 modifie certaines fiches standardisées de calcul des certificats d'économie d'énergie (CEE), dont la fiche [IND-UT-117](#) « *Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid* ». Cette fiche est l'une de celles qui a généré le plus de CEE l'an dernier (voir brève 20.27). Pour notre secteur cette fiche a été déterminante pour accompagner la rénovation des groupes froid rendue nécessaire par l'exigence de la directive F-gaz de supprimer d'ici 203 les fluides frigorigènes à fort pouvoir de réchauffement climatiques (PRG). Rappelons que l'enquête Céleste montrait que dans les entreprises de préparation de viande en 2018, un circuit frigorifique sur deux fonctionnait à l'aide d'un gaz (HFC) de ce type.

La nouvelle fiche modifie plusieurs points :

- Elle ne permet plus :
 - o d'utiliser la chaleur récupérée pour préchauffer l'air
 - o de récupérer la chaleur sur les groupes de secours ou les pompes à chaleur ;
- Elle concerne les fluides frigorigènes dont la température d'évaporation est inférieure ou égale à 18°C ;
- Elle étoffe les exigences relatives à l'étude de dimensionnement ;
- Dans le calcul de certificat elle fait intervenir la durée annuelle d'utilisation de la chaleur récupérée et non plus la durée de fonctionnement du compresseur.

Cette nouvelle version de la fiche IND-UT-117 s'applique à partir du 1^{er} octobre 2020. Les modifications qu'elle apporte conduiront à réduire drastiquement le volume de CEE, au point peut-être de compromettre la réalisation de l'objectif de suppression des HFC à fort PRG pour les entreprises de notre secteur.

20.33 : Rapport annuel du SIFCO

Le Syndicat français des coproduits met en ligne son [rapport annuel 2019](#). Son nouveau président, Hervé Fumery y rappelle les moments-clés de l'année et notamment le changement de destination des peaux d'ovins fraîches des négociants vers les transformateurs de coproduits du fait de la chute de leur valeur marchande. A ce propos, le SIFCO précise que la destruction de ces peaux est gérable telle qu'elle se pratique actuellement, mais qu'en parallèle des filières de transformation alternatives sont recherchées notamment avec Interbev.

Le SIFCO annonce avoir transformé 3,2 millions de tonnes de coproduits animaux (catégories 1, 2 et 3), représentant près de 20% des 17 millions de tonnes de coproduits traitées au niveau européen. A partir de ces matières, 840 000 tonnes de PAT et de graisses C3 ont été produites et commercialisées à 70% hors de France.

20-34 : Révision du Programme d'actions national Nitrates : la concertation préalable est lancée

Les ministères chargés de l'agriculture et de la transition écologique viennent de lancer [une concertation publique préalable](#) à la révision du Programme d'actions national sur les nitrates (PAN). Cette concertation préalable, qui aura lieu **du 18 septembre au 6 novembre 2020**, a pour objectif de :

- faciliter l'accès des citoyens à l'information sur les enjeux et la réglementation relatifs aux nitrates ; A ce titre il faut souligner la qualité du dossier de concertation préalable qui présente les enjeux liés aux Nitrates
- recueillir les appréciations et propositions générales du public sur les priorités de révision du PAN ;
- d'identifier des solutions concrètes à certains enjeux ciblés.